

NOTICE DEMANDE DE L'AIDE A LA CREATION ET A LA REPRISSE D'UNE ENTREPRISE (ACRE) POUR LES AUTO-ENTREPRENEURS

L'Aide aux créateurs ou repreneurs d'une entreprise pour les travailleurs indépendants relevant du statut auto-entrepreneur (AE)

L'ACRE des auto-entrepreneurs consiste en un allègement des cotisations sociales pour une durée de 12 mois

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier du nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.entreprises.gouv.fr/nacre

SITUATION DU DEMANDEUR		PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE (photocopie)	
2	<ul style="list-style-type: none"> – Demandeur d'emploi indemnisé – Demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à Pôle Emploi six mois au cours des dix-huit derniers mois – Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA), ou de l'Allocation de Solidarité Spécifique – Jeune de 18 à 25 ans révolus – Personne de moins de 30 ans non indemnisée (durée d'activité insuffisante pour l'ouverture de droits) ou reconnue handicapée – Salarié ou personne licenciée d'une entreprise en sauvegarde, redressement ou en liquidation judiciaire qui reprend l'activité de l'entreprise – Les personnes ayant conclu un contrat d'appui au projet d'entreprise (mentionné à l'article L. 127-1 du code de commerce), sous réserve qu'elles remplissent l'une des six conditions prévues ci-dessus à la date de conclusion de ce contrat – Personne créant une entreprise implantée au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPPV) – Bénéficiaire de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare). 	<ul style="list-style-type: none"> → Notification d'ouverture de droit ou dernier titre de paiement → Historique de l'inscription à Pôle Emploi → Attestation justifiant la qualité d'allocataire ou de bénéficiaire des aides mentionnées → Pour les moins de 26 ans, la pièce d'identité attestant de la date de naissance suffit → Pour les 26 à moins de 30 ans : attestation sur l'honneur de non indemnisation par le régime d'assurance chômage ou contrat de travail accompagné de toute pièce attestant de sa rupture ; pour une personne handicapée, justificatif de reconnaissance de personne handicapée délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie. → Copie du jugement d'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire ou à défaut une attestation du liquidateur, de l'administrateur judiciaire ou du juge commissaire → Copie du contrat d'appui → Justification de l'adresse de l'établissement où s'exerce l'activité dans le QPPV → Notification d'ouverture du droit à la prestation ou titre du dernier paiement → Si l'exercice se fait en société : fournir les statuts de l'EURL 	
4	Codes Niveau de formation initiale : 1 : Au moins Bac plus 3 2 : Bac plus 2 3 : Niveau Bac ou équivalent 4 : CAP, BEP avec diplôme ou équivalent 5 : Niveau CAP, BEP sans diplôme 6 : Niveau inférieur au CAP, BEP 7 : Etudes primaires	Codes Motif d'inscription à Pôle Emploi : 1 : Licenciement économique 2 : Rupture conventionnelle du contrat de travail 3 : Autre licenciement 4 : Suite à démission 5 : Fin de CDD 6 : Fin de mission d'intérim 7 : Recherche d'un premier emploi 8 : Fin de période d'inactivité 9 : Fin de contrat aidé 0 : Autre motif :	Codes Qualification du dernier emploi occupé : 1 : Ouvrier 2 : Employé, Technicien 3 : Agent de maîtrise 4 : Profession intermédiaire, cadre 5 : Artisan, commerçant 6 : Profession libérale 7 : Agriculteur 8 : Sans qualification